

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp
info



Lettre d'information du lundi 10 janvier 2011

à afficher ou à transmettre aux collègues

Suites aux nombreuses critiques essuyées par le dispositif d'évaluation nationale depuis 2 ans, et après une « concertation » avec le ministère en juin dernier, le SNUipp a été reçu par la Direction de la performance et de la prospective (DEPP) mardi 4 janvier sur la question des évaluations.

Pour cette année scolaire, le calendrier reste inchangé mais il est mis en place une évolution du codage concernant environ 1/3 des items : 2 codes seront rajoutés, à destination des enseignants pour indiquer si l'élève a répondu partiellement sans erreur, ou avec erreur. Le livret du maître devrait donner des pistes aux enseignants pour l'analyse des erreurs. La remontée des résultats restera quant à elle binaire.

Pour la DEPP, « évaluer c'est un métier ». Elle souhaite une stabilisation des dispositifs afin de pouvoir mettre en place des comparaisons scientifiques sur la base d'échantillonnages d'exercices de même niveau de difficulté. Les exercices proposés en 2012 seront expérimentés dès cette année scolaire sur 900 écoles dans lesquelles les élèves passeront 30 items supplémentaires, codés par les enseignants mais non utilisés pour les résultats 2011. La DEPP prévoit de revoir le « bornage » (constitution des groupes en fonction des résultats) et s'interroge sur les divergences des résultats entre les échantillons contrôlés (en présence de l'IEN) et les autres.

Pour le SNUipp le ministère campe sur des positions qui ne conviennent pas. Même si en 2012 les dispositifs bénéficieront d'une meilleure fiabilité scientifique et d'une évolution du codage, le calendrier ne semble pas devoir bouger et les interrogations demeurent concernant par exemple le lien entre ces évaluations et le livret de compétences, sur le projet de livret électronique... Le SNUipp s'adressera à la DGESCO pour demander des éclaircissements. Le syndicat est déjà intervenu pour que partout la **reprographie** des livrets soit assurée par l'administration plutôt que par les écoles.

Les évaluations CM2 sont programmées du 17 au 21 janvier. Pour protester contre le calendrier et l'inefficacité du codage binaire le SNUipp va proposer à ses partenaires syndicaux une expression publique axée sur le thème « des évaluations utiles aux élèves et aux enseignants ». Il s'adressera de même aux parents d'élèves, destinataires des évaluations.

Evaluer oui ! Mais pas comme ça !

Pourquoi nous restons déterminés à refuser ces évaluations !

Ces évaluations nationales ne servent ni au diagnostic ni à la remédiation des difficultés des élèves. Elles sont un outil **statistique** pour le ministère mais aussi un outil de **contrôle** de la bonne application des nouveaux « vieux » programmes de 2008. Elles contribuent à la standardisation pédagogique de nos pratiques de classe et servent à légitimer les **dispositifs** d'aide individualisée dont les stages de remise à niveau.

CONSIGNES SYNDICALES

L'objectif est de limiter au maximum les remontées de résultats pour que le Ministère accepte enfin de revoir sa copie.

Le SNUipp appellent donc :

- à prendre position en conseil des maîtres (voir motion en ligne sur notre site) pour éviter l'isolement des collègues concernés.
- à ne faire passer qu'une partie des items (suivant leur pertinence à cette date) ou à boycotter complètement la passation.
- à ne **pas** transmettre les résultats ou à les regrouper par secteur d'écoles pour éviter l'identification par école via la clé OTP.

En tout état de cause, le SNUipp engage les équipes à se réunir pour réagir collectivement et à s'adresser aux familles (voir modèle de lettre aux parents en ligne). La FCPE de l'Ain a été contactée pour avoir l'appui des parents d'élèves dans notre action.

Et la prime !

Cette prime divise les personnels, instaure une individualisation des salaires qui va à l'encontre de l'augmentation générale des salaires que nous défendons. Elle est contraire au développement du travail en équipe. Les collègues qui suivront les consignes syndicales marqueront donc aussi leur refus de cette prime de 400€.

Tous concernés !

Une motion à adopter collectivement en conseil des maîtres.
Faire de la journée d'action nationale du 22 janvier (semaine de passation des évaluations) un temps fort sur cette question aussi.

On manifeste le 22 janvier !

Pour la journée d'action nationale du **samedi 22 janvier** du collectif « un pays, une école, notre avenir », mobilisons-nous pour marquer notre opposition aux mesures budgétaires sans précédent (suppression de postes alors que les prévisions d'effectifs sont à la hausse) ainsi qu'à l'ensemble de la politique gouvernementale sur l'éducation (dont les évaluations nationales sont un maillon important).



MANIFESTATION le samedi 22 janvier
à Bourg en Bresse à 10h30 au marché couvert
à Divonne, à 10h30 à la mairie

spécial évaluations nationales